

Soutien juridique en termes de Propriété Intellectuelle (PI)

Les outils décrits ci-dessous par Laurent Weill sont mis à la disposition des pôles.

L'accompagnement juridique des PME au sein des pôles peut également s'effectuer par un avocat d'affaires spécialisé dans l'innovation, chargé d'assister individuellement les PME dans la rédaction des clauses de leur contrat. Les pôles peuvent également mettre en ligne sur leur site des modèles d'accord de confidentialité ou d'accord de consortium, et avoir recours à l'organisation de sessions de formation à la PI.

Synthèse de la réunion de la matinée dédiée à la propriété industrielle dans les pôles par Laurent Weill, chef du bureau de la propriété industrielle et de la qualité, Direction générale des entreprises, Ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi.

Les principaux outils en matière de PI à disposition des PME sont les suivants :

- Fiches d'aide aux PME en ligne sur le site <http://www.industrie.gouv.fr/guidepropintel/index.htm> comprenant par exemple des modèles de contrats de consortium, un conseil en matière de gestion d'accord de confidentialité comme le pratiquent certains pôles (exemple du pôle Cap Digital)
- Séance de formation sur les outils en ligne prévue dans 6 régions de France (Paris, Metz, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rennes)
- CD Rom à venir concernant la gestion dynamique des titres de PI
- Distribution de 10 000 cahiers de laboratoire, avec un volet spécifique pour les PME des pôles (initiative de l'INPI, du ministère de la recherche, du réseau Curie et de la DGE)
- Doublement du nombre de pré-diagnostics PI réalisés par l'INPI (passage de 500 à 1000 par an)
- Réduction de la redevance sur les brevets de 50%, notamment pour les PME (Décret prochainement soumis au Conseil d'Etat)
- Formations PI destinées aux pôles dans le domaine de la propriété intellectuelle, proposées par l'INPI et par le pôle PI de Strasbourg (INPI, CEPI rattaché à l'université de Strasbourg et IEEPI) - <http://www.ieepi.org/>
- Mise en place d'une série d'outils fiscaux et financiers pour diminuer le coût des brevets ; mise en place du nouveau dispositif de Crédit d'impôt Recherche ; baisse de la redevance pour les brevets opérationnelle prochainement ; système judiciaire plus performant avec la refonte de la carte judiciaire (constitution de pôles juridictionnels spécialisés en PI pour les questions de contrefaçon et de validité des brevets) ; projet de mise en place d'un système juridictionnel communautaire des brevets à promouvoir lors de la Présidence française de l'UE au second semestre 2008.

contact : Laurent Weill 01 53 44 97 23 / laurent.weill@industrie.gouv.fr

Pôle Minalogic

Le pôle a mis en place une action collective avec la DRIRE avec un financement à hauteur de 50%. L'action comprend un accompagnement par un avocat d'affaires spécialisé dans l'innovation, la mise en ligne d'accords de confidentialité en anglais et en français, et d'un accord de consortium type.

Des formations sur la PI et un accompagnement individualisé des PME dans la rédaction des accords de consortium pour les projets ayant reçu un financement FUI sont également prévus. Trois PME ont déjà bénéficié de cet accompagnement sur mesure à raison de 10h à 30h par entreprise.

contact : Isabelle Millet 04 38 78 19 47 / isabelle.millet@minalogic.com

Pôle Mer PACA

Le pôle a également mené une action collective en 2007, du même type que celle ci-dessus, avec un support financier de la DRIRE, du Conseil Général (83), et Toulon Provence Méditerranée. Cette action a permis la rédaction d'un accord de consortium générique pour les projets du pôle,

qui traite de façon exhaustive des clauses de PI. Ce projet a été mené sous la forme d'une opération pilote.

contact: *Eveline Spina 04 94 03 89 62 / spina@tvt.fr*